



AUTORISATION

Conformément aux dispositions de l'article 66 de la loi modifiée du 18 avril 2001 sur les droits d'auteur, les droits voisins et les bases de données, ainsi qu'à celles du règlement grand-ducal du 30 juin 2004 concernant les organismes de gestion et de répartition des droits d'auteur et des droits voisins, l'Association pour la gestion collective des œuvres audiovisuelles en Europe, dite AGICOA EUROPE, une association sans but lucratif ayant son siège au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, bâtiment KB2, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro F 7.645, est autorisée à exercer l'activité d'organisme de gestion et de répartition des droits d'auteur et des droits voisins sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

L'autorisation porte exclusivement sur l'exercice de l'activité de gestion et d'administration des droits d'auteur et des droits dus en cas de retransmission d'œuvres audiovisuelles au public de façon simultanée, intégrale, sans changement et en continu par des ondes radioélectriques (radiodiffusion), câble, satellite ou par tout autre procédé similaire.

La présente autorisation est accordée pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} avril 2009. Elle est renouvelable.

Luxembourg, le 13 mars 2009

Jeannot Krecké
Ministre de l'Économie et
du Commerce extérieur